

Negotiations

As all our members should know, negotiations with Canada Post started this past January.

As of June 3rd, the Corporation presented us with a global offer, and this prior to CPAA presenting its monetary demands or having had a chance to discuss its demands pertaining to STDP and pension.

In its update, the Corporation said the global offer that was presented to CPAA was intended to focus the discussions; we find this ridiculous since there has been little to no discussions on CPAA's demands to date.

At the time of writing this article, all of our demands have been presented. The gap between Canada Post's first global offer and CPAA's demands is so wide we feel we are not speaking the same language. We informed the Corporation we would not respond to their global offer at this stage of negotiations and that we would not present a global counter offer. Our intent is to continue to request discussions on items that have already been presented.

Our next meeting with the employer is scheduled for the week of August 11th. It is possible that following the discussions to take place in August, we will be in a position to present a global counter offer to Canada Post's global offer.

It is obvious that CPC is aggressively pushing to negotiate a collective agreement before the end of the summer. For its part, CPAA's team intends to take the necessary time to negotiate a contract that is fair to its current and future members.

Although it is impossible to share the complete version of CPC's offer, we can still tell you that the concessions they are requesting are unacceptable. We can also give you an overview of this offer as follows: no wage increase for the first two years of a four year contract, a lower salary scale for new employees, doubling of medical insurance premiums for retirees, defined contribution pension for new employees, abolition of job

Négociations

Comme tous nos membres devraient le savoir, les négociations avec Postes Canada ont débuté en janvier dernier.

En date du 3 juin, la Société nous a présenté une offre globale, et ce avant même que l'ACMPA ait présenté ses demandes monétaires, et qu'elle ait eu l'opportunité de discuter de ses demandes relatives au PAICD et à la pension.

Lors de sa mise à jour, la Société a dit que l'offre globale présentée à l'ACMPA avait pour but de concentrer les discussions; ce que nous trouvons loufoque étant donné le peu de discussions sur toutes les demandes de l'Association qui ont eu lieu à ce jour.

Au moment d'écrire cet article, toutes nos demandes ont été présentées. L'écart entre la première offre globale de Postes Canada et les demandes de l'ACMPA est tellement grand que nous avons l'impression de ne pas être dans la même pièce. Nous avons avisé la Société que nous ne répondrons pas à son offre globale à ce stade des négociations et que nous ne présenterons pas de contre-offre globale. Notre intention est de continuer à demander la tenue de discussions sur les points déjà présentés.

Notre prochaine rencontre avec l'employeur est prévue pour la semaine du 11 août prochain. Il est possible que suite aux discussions du mois d'août, nous soyons en mesure de préparer une contre-offre globale à l'offre globale de Postes Canada.

Il est évident que la SCP pousse agressivement pour conclure une convention collective avant la fin de l'été. L'équipe de l'ACMPA, pour sa part, entend prendre le temps nécessaire pour assurer que l'on obtienne un contrat qui est juste et équitable pour nos membres actuels et futurs.

Bien qu'il nous soit impossible de communiquer la version intégrale de l'offre de la SCP, nous pouvons quand même vous dire que les concessions qu'elle tente d'obtenir nous sont inacceptables. Nous pouvons aussi vous donner un aperçu de cette offre comme suit : aucune augmentation de salaire pour les deux premières années d'un contrat de quatre ans, une échelle salariale plus basse pour les nouveaux employés, le doublement

security, decrease of grandfathered rights pertaining to annual leave, abolition of pre-retirement leave, just to name a few.

des primes d'assurance médicale pour les retraités, la pension à cotisation déterminée pour les nouveaux employés, l'abolition de la sécurité d'emploi, la diminution des acquis concernant les congés annuels, l'abolition des congés de préretraite, pour ne nommer que quelques points.

As soon as we can provide you with more information, we will post an update on the Association's Web site.

Dès qu'il nous sera possible de vous donner plus d'informations, nous publierons une mise à jour sur le site Web de l'Association.

Notice / Avis

CPAA National Annual Meeting / Réunion annuelle nationale de l'ACMPA

2015-10-08

(3 p.m. / 15 h)

Any member wishing to attend, please contact the National Office.

Les membres qui désirent se joindre à nous, veuillez contacter le Bureau national.

Tabling of Postcards at the Ottawa Parliament

On Thursday June 18th, Alexandre Boulerice, NDP federal MP from the riding of Rosemont-La-Petite-Patrie in the province of Quebec's Montreal region, tabled at the Ottawa Parliament the returned postcards we had shipped across the country. These postcards showed opposition to the potential closing of some rural post offices in the country and to the reduction of customer service hours.

Due to high printing and distribution costs, we were limited to sending the postcards only to the post office boxes located in CPAA offices across Canada.

However, we are proud to say we presented to Parliament tens of thousands of postcards coming from all over the country.

Mr. Boulerice held a press conference at the entrance of Parliament, where were gathered approximately ten journalists. Presidents from each Branch were present in clear view, wearing red t-shirts designed for this event with the logo "Save our Public Post Office".

Mr. Boulerice and our National President each gave a speech condemning the Corporation's actions as preparation to privatizing us through a reduction of services in our rural areas. Mr. Boulerice then answered questions from journalists.

The President of the Quebec Branch had a short interview with a journalist from a television station. Excerpts from the interview were televised during the

Dépôt des cartes postales au Parlement d'Ottawa

Le jeudi 18 juin dernier, Alexandre Boulerice, député fédéral du NPD de la circonscription de Rosemont-La-Petite-Patrie, dans la région de Montréal au Québec, déposait au Parlement d'Ottawa les cartes postales que nous avons expédiées à travers le pays. Ces cartes s'opposaient à la fermeture possible de certains bureaux de poste ruraux au pays et à la réduction des heures de services à la clientèle.

En raison des coûts élevés d'impression et de distribution, nous avons dû nous contenter d'envoyer les cartes postales seulement aux boîtes postales situées dans les bureaux de l'ACMPA partout au Canada.

Par contre, nous sommes fiers de dire que nous avons déposé au Parlement des dizaines de milliers de cartes postales provenant de partout au pays.

M. Boulerice a donné une conférence de presse à une dizaine de journalistes qui s'étaient regroupés à l'entrée du Parlement. Les présidents de chaque section étaient présents bien en vue avec les gilets rouges conçus pour cette occasion et portant le logo « Sauvons nos bureaux de poste publics ».

M. Boulerice et notre présidente nationale ont chacun fait un discours dénonçant les gestes de la Société en vue de nous privatiser, notamment en diminuant les services dans nos régions rurales. M. Boulerice a par la suite répondu aux questions des journalistes.

Le président de la Section du Québec a obtenu une courte entrevue avec une journaliste d'une station de télévision. Des extraits ont été présentés le midi même

noon news hour across the province of Quebec.

Mr. Boulerice invited the National Board of Directors to a reserved section in a visitor's lounge of the Parliament for the afternoon question period. It was expected that questions pertaining to Canada Post would be asked.

It was a rewarding experience for everyone and that day gave us great visibility.

Save Your Public Post Office

I encourage everyone to inform as many people as possible that they can go to the CPAA Web site and fill out a postcard that will be sent to their Member of Parliament of choice.

Go to www.cpaa-acmpa.ca.

On the main page open the online form under "SAVE YOUR PUBLIC POST OFFICE".

Fill out the online form and submit it to us and we will mail the postcard on your behalf.

Here is an excerpt from National President Brenda McAuley's speech June 18th on Parliament Hill:

"We are here today to present our postcard campaign. Close to one million postcards were sent out to rural Canadians informing them that our Association believes our current government is preparing to privatize Canada Post.

- Since 2006, under the Harper government, 229 public post offices in rural Canada have been closed.
- In 2013, Canada Post announced its Five-point Action Plan, promoting privatized franchises, with government support.
- In 2013, the Conservative government commissioned a secret study examining the possibility of the privatization of Canada Post.
- In 2014, Canada Post opened 73 new private franchises.

aux bulletins de nouvelles diffusés sur tout le territoire de la province de Québec.

M. Boulerice a invité le Bureau national de direction à être présent dans un salon de visiteurs du Parlement, dans une section réservée, en après-midi pour la séance de questions. Il était prévu qu'il y ait des questions portant notamment sur Postes Canada.

Ce fut une expérience enrichissante pour tous et cette journée nous a permis d'avoir une bonne visibilité.

Sauvez votre bureau de poste public

Je vous encourage tous d'aviser le plus grand nombre de personnes possible qu'elles peuvent se rendre sur le site Web de l'ACMPA pour remplir une carte postale qui sera envoyée au député de leur choix.

Visitez www.cpaa-acmpa.ca.

Sur la page d'accueil, ouvrez le formulaire en ligne dans la section intitulée « SAUVEZ VOTRE BUREAU DE POSTE PUBLIC ».

Remplissez et soumettez le formulaire en ligne et nous l'enverrons en votre nom.

Voici un extrait du discours prononcé le 18 juin par la présidente nationale, Brenda McAuley, sur la Colline du Parlement :

« Nous sommes ici aujourd'hui pour présenter notre campagne d'envoi de cartes postales. Près d'un million de cartes postales ont été envoyées aux Canadiens vivant en régions rurales pour les informer que notre Association croit que le gouvernement actuel se prépare à privatiser Postes Canada.

- Depuis 2006, sous le gouvernement Harper, 229 bureaux de poste publics des régions rurales du Canada ont été fermés.
- En 2013, Postes Canada, recevant l'appui du gouvernement, a fait l'annonce de son Plan d'action en cinq points qui faisait la promotion des franchises privées.
- En 2013, le gouvernement conservateur a fait mener une étude secrète qui étudiait la possibilité de privatiser Postes Canada.
- En 2014, Postes Canada a procédé à l'ouverture de 73 nouvelles franchises privées.

- In 2014, Canada Post reduced our group post offices, which are Postmaster provided premises across Canada by 25% or more. When some of these offices became vacant in 2015, we received notice from Canada Post that they are proposing to further reduce the postal hours.”

- En 2014, Postes Canada a réduit de 25 % ou plus à travers le Canada nos bureaux de poste de la catégorie des groupes où les maîtres de poste fournissent les locaux. Lorsque certains de ces bureaux sont devenus vacants en 2015, nous avons reçu un avis de Postes Canada indiquant qu'elle proposait de réduire davantage les heures de service postal. »



Photo credit / crédit de photos : Kevin Matthews

CPAA received the Canada Post's 2014 Annual Report and welcomed the news that the Canada Post segment reports a profit from operations of \$204 million and a profit before tax of \$194 million. This would be a perfect opportunity to expand, improve and further leverage the Corporation's unique distribution network, a multi-billion dollar public asset. Research has demonstrated that corporate post offices staffed by CPAA members have a proven record of providing responsible, professional and consistent service. The ideal infrastructure is to provide postal banking services for close to 1,200 rural communities that have a corporate post office, but do not have a bank in their community and are forced to travel great distances to do their banking.

L'ACMPA a obtenu le rapport annuel 2014 de Postes Canada et s'est réjoui du fait que le secteur segment a enregistré un résultat d'exploitation de 204 millions de dollars et un résultat avant impôt de 194 millions de dollars. Ce serait une occasion idéale d'étendre, d'améliorer et de mettre davantage à profit l'unique réseau de distribution de la Société, un bien public de plusieurs milliards de dollars. Une recherche a démontré que les bureaux de poste de la Société dont le service est assuré par des membres de l'ACMPA ont la réputation de fournir un service responsable, professionnel et constant. L'infrastructure idéale est de fournir des services bancaires postaux à près de 1 200 communautés rurales qui ont un bureau de poste de la Société, mais qui toutefois n'ont pas de banque dans leur communauté et dont les habitants doivent parcourir de grandes distances pour effectuer leurs transactions bancaires.

Under the Conservative government of the late '80s and early '90s, Canada Post had a mandate to close, amalgamate or privatize rural post offices in Canada. At that time, over 1,700 post offices were closed across the country. It took a change in government to stop the closures. In 1994, public protest resulted in the newly elected party issuing a policy statement and imposing an indefinite moratorium on rural post office closures. So here we are, history is repeating itself and we are faced with the same challenges today.

Sous le gouvernement conservateur de la fin des années 80 et du début des années 90, Postes Canada avait obtenu le mandat de fermer, d'amalgamer ou de privatiser des bureaux de poste ruraux au Canada. À ce moment, plus de 1 700 bureaux de poste ont été fermés à travers le pays. Il fallut un changement de gouvernement pour arrêter ces fermetures. En 1994, des protestations publiques ont forcé le parti nouvellement élu à publier une déclaration de principes et à imposer un moratoire illimité sur les fermetures de bureaux de poste ruraux. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui, l'histoire se répète et nous devons encore une fois faire face aux mêmes défis.

Rural Canadians should not have to live looking over their shoulder that a right is being taken away and that an important part of their identity and link to the federal government is going to be lost.

Political pressure should not be necessary to keep rural post offices from being closed; a clear policy should. At present, such pressure is the only thing keeping rural post offices from closing. With the upcoming federal election, we are asking all the political parties for their commitment by providing a policy statement concerning public post offices in rural Canada.

Injury On Duty

If injured at work, there are some important things you must do to ensure a problem free claim. An injury must be reported to the supervisor immediately or as soon as possible. Get a replacement to work if necessary and seek medical aid. If the injury cannot be reported immediately, it definitely must be reported before leaving the work site. Tell your co-workers about the injury or in a standalone office, tell a customer about the injury. Be clear when speaking to the customer and know his/her name. Leave a message for your supervisor and fill out a report of the incident and injury and send it to him/her. Give as many details as possible. Keep your union informed.

The Workers' Compensation Board (WCB) of your province requires three forms that are provided by them to adjudicate a claim for injury on duty (IOD). They are: The **Worker's Report of Injury**, which in many provinces is called the Form 6, the **Employer's Report of Injury**, which in many provinces is called the Form 7 and the **Physician's Report of Injury**, which in many provinces is called the Form 8.

Keep in mind that these three forms are the only forms required by the Workers' Compensation Board to process your claim and make a determination of eligibility. Also keep in mind that the Workers' Compensation Board medically manages your claim, not Canada Post.

Many other work places have the Worker's Report of Injury, Form 6, on site. Canada Post does not have this form even though CPAA has requested that it be available to employees in our post offices. They can be found in hospital emergency rooms and provided online

Les Canadiens vivant en régions rurales ne devraient pas constamment vivre dans la peur qu'un droit leur soit retiré et qu'une partie importante de leur identité et qu'un lien avec le gouvernement fédéral ne soient perdus.

La pression politique ne devrait pas être nécessaire pour empêcher les fermetures de bureaux de poste ruraux; une politique claire devrait l'être. Actuellement, cette pression est la seule chose qui empêche la fermeture des bureaux de poste ruraux. Avec les élections fédérales qui approchent, nous demandons à tous les partis politiques de s'engager en produisant une déclaration de principes concernant les bureaux de poste publics dans les régions rurales du Canada.

Accident du travail

Si vous êtes blessé au travail, vous devez prendre d'importantes mesures afin de garantir que vous n'aurez pas de problèmes avec votre réclamation. Le superviseur doit être immédiatement avisé de la blessure, ou dès que possible. Si nécessaire, trouvez une personne pour vous remplacer et consultez un médecin. S'il est impossible de signaler la blessure immédiatement, celle-ci doit absolument être signalée avant de quitter les lieux de travail. Informez vos collègues de la blessure ou si vous travaillez dans un bureau indépendant, parlez de la blessure à un client. Assurez-vous d'être clair lorsque vous lui parlez et demandez-lui son nom. Laissez un message à votre superviseur et remplissez un rapport à propos de l'incident et de la blessure et faites-le-lui parvenir. Tentez de donner le plus de détails possible. Tenez votre syndicat au courant.

La Commission des accidents du travail (CAT) de votre province exige que vous remplissiez trois formulaires qu'elle fournit pour statuer sur une réclamation pour accident du travail. Ce sont: l'**Avis de lésion (travailleur)**, qui est mieux connu sous le nom de Formulaire 6 dans plusieurs provinces, l'**Avis de lésion (employeur)**, qui est mieux connu sous le nom de Formulaire 7 dans plusieurs provinces, et le **Rapport du professionnel de la santé**, qui est mieux connu sous le nom de Formulaire 8 dans plusieurs provinces.

Rappelez-vous que ces trois formulaires sont les seuls formulaires que la Commission des accidents du travail exige afin de statuer sur votre réclamation et d'établir la recevabilité de la réclamation. Gardez aussi à l'esprit que c'est la Commission des accidents du travail qui gère médicalement votre réclamation, et non pas Postes Canada.

Il est possible de trouver l'Avis de lésion (travailleur), Formulaire 6, dans plusieurs lieux de travail. Bien que l'ACMPA ait fait la demande à Postes Canada de le mettre à la disposition des employés dans nos bureaux de poste, cette dernière ne l'a pas fait. On peut le trouver

by the WCB of your province. You fill out the Worker's Report of Injury and you return it immediately to WCB. You **do not send it to the manager.**

The **Worker's Report of Injury**, Form 6, is your report to the Workers' Compensation Board. For privacy reasons, you should fill out this form and send it directly to the WCB. There is no requirement by WCB or the Corporation for you to give, or share this form with your manager. The Corporation has its own form, Incident Investigation Data Collection Sheet, where they capture pertinent facts around the injury, so if you are told that you must give the Worker's Report of Injury to the Corporation, you are misinformed.

Another reason why you should not give your Worker's Report of Injury to the manager is because the WCB will not receive it in a timely manner. In fact, it would be delayed along with the Employer's Report of Injury. The reason for the delay is because the manager has to send the Employer Report of Injury to Employment and Social Development Canada (ESDC), a centralized location in Gatineau, Quebec and there has been delay since October 2014. The current statistic is 17 business days behind. Canada Post is currently working on this issue.

The **Employer's Report of Injury**, Form 7, is filled out by the manager. He/she will need to get some facts from you around the injury. The Investigation Data Collection Sheet is a tool to aid him/her in filling out their Employer Report of Injury. The manager will send the completed Employer's Report of Injury to Employment and Social Development Canada (ESDC). Once processed, the form is sent to the Workers' Compensation Board.

The **Physician's Report of Injury**, Form 8, is filled out by the doctor upon your first visit after sustaining the injury on duty. The doctor will send the Form 8 to the Workers' Compensation Board. A copy of this form, with areas about private medical information blacked out, is given to you to bring to the employer. It will contain information about your functional limitations that will aid in a possible return to work. If the doctor does not want you to work at this time, he will give reasons. If you feel that the Corporation is offering you modified duties that are unsafe for you, communicate with your Workers' Compensation Case Manager and your doctor. Keep in mind that although the Corporation is obligated to offer you work within your restrictions, it is the Workers' Compensation Board who medically manages your claim. It is also the WCB who will make decisions on entitlement to benefits.

dans les salles d'urgence ou en ligne sur le site de la CAT de votre province. Vous devez remplir l'Avis de lésion (travailleur) et le faire immédiatement parvenir à la CAT. Vous **ne le faites pas parvenir à votre gestionnaire.**

L'**Avis de lésion (travailleur)**, Formulaire 6, est votre rapport à la Commission des accidents du travail. Pour des raisons de confidentialité, vous devriez remplir ce formulaire et l'envoyer directement à la CAT. La CAT ou la Société n'exige pas que vous donniez ou partagiez ce formulaire avec votre gestionnaire. La Société a son propre formulaire, Feuille de collecte de données de l'enquête sur les incidents, où elle inscrit tous les faits pertinents entourant la blessure. Ainsi, si l'on vous dit que vous devez remettre l'Avis de lésion (travailleur) à la Société, vous avez été mal informé.

Une autre raison de ne pas remettre votre Avis de lésion (travailleur) au gestionnaire est que la CAT ne le recevra pas en temps opportun. En fait, il serait reçu en retard tout comme l'Avis de lésion (employeur). Le retard est attribuable au fait que le gestionnaire doit faire parvenir l'Avis de lésion (employeur) à Emploi et Développement social Canada (EDSC), un endroit centralisé situé à Gatineau, Québec où l'on constate des retards depuis octobre 2014. Les statistiques actuelles indiquent 17 jours ouvrables de retard. Postes Canada travaille actuellement sur la question.

L'**Avis de lésion (employeur)**, Formulaire 7, est rempli par le gestionnaire. Il doit vous consulter pour obtenir de l'information à propos de la blessure. La Feuille de collecte de données de l'enquête sur les incidents est un outil qui l'aide à remplir l'Avis de lésion (employeur). Une fois rempli, le gestionnaire fera parvenir l'Avis de lésion (employeur) à Emploi et Développement social Canada (EDSC). Une fois traité, le formulaire sera envoyé à la Commission des accidents du travail.

Le **Rapport du professionnel de la santé**, Formulaire 8, est rempli par le médecin lors de votre première visite après avoir subi la blessure au travail. Le médecin fera parvenir le Formulaire 8 à la Commission des accidents du travail. Une copie de ce formulaire, sur laquelle les informations médicales de nature confidentielle sont noircies, vous est remise pour que vous la donniez à votre employeur. Elle contiendra des renseignements à propos de vos limitations fonctionnelles qui pourront être utiles lors d'un éventuel retour au travail. Si votre médecin ne veut pas que vous travailliez en ce moment, il expliquera les raisons de sa décision. Si vous considérez que la Société vous propose des tâches modifiées qui ne sont pas sécuritaires, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de cas des accidents du travail et avec votre médecin. Gardez à l'esprit que même si la Société est obligée de vous offrir du travail qui respecte vos restrictions, c'est la

If the doctor or the worker contacts the WCB first, the Commission will open a claim, but will attempt to obtain the Employer's Report of Injury before processing the claim further. Some Workers' Compensation Boards approve medical aid at this stage of the claim. Our members who work in Corporation owned/leased premises and Term employees greater than six months will continue to be paid while waiting to have their claim adjudicated as they are entitled to be paid injury on duty pending. However, the delay at ESDC on forwarding the Employer's Report of Injury to WCB will have a negative effect on our Postmasters in their own home or terms less than six months as they are not entitled to injury on duty pending. The Corporation has agreed that in these cases, a call to ESDC by the Disability Case Manager would lead to the particular employee's file being pulled from the queue and processed immediately. As soon as WCB receives all three Forms, it will adjudicate the claim.

Canada Post recognizes that the delay in processing the Employer Report of Injury by ESDC is taking too long and as a result, the Corporation is taking part in a pilot project to expedite the Employer's Report of Injury, Form 7, directly to the WCB in British Columbia. If successful in British Columbia, we are hoping that the same process will be implemented with the other Workers' Compensation Boards across Canada. This will eliminate the delay in WCB adjudicating the claim.

Return to Work and Your Union

If you have been off work, whether work related or not, and are returning to work on modified duties or gradual return to work, please notify your union. A form called the "Gradual Return to Work Team Leader Checklist" is a tool that will assist the manager in all aspects of a return to work. The manager must discuss with the Case Manager the following: your return to work date, restrictions, limitations, expected length of accommodation, training requirements, equipment, assistive devices and any barriers to the return to work. The manager must have early discussions with the union to identify productive accommodation

Commission des accidents du travail qui gère votre réclamation du point de vue médical. C'est aussi la CAT qui prendra des décisions à propos du droit aux prestations.

Si c'est le médecin ou le travailleur qui communique avec la CAT en premier, la Commission ouvrira un dossier de réclamation, mais elle tentera d'obtenir l'Avis de lésion (employeur) avant de traiter la réclamation. Certaines commissions des accidents du travail autorisent les soins médicaux à ce stade de la réclamation. Nos membres qui travaillent dans des locaux qui sont la propriété de la Société ou qui sont loués par la Société et les employés nommés pour une période déterminée de plus de six mois continueront d'être rémunérés pendant la période où ils attendent que l'on statue sur leur réclamation, car ils ont droit au congé payé pour accident du travail pendant cette période. Toutefois, le retard qu'accuse ESDC à faire parvenir l'Avis de lésion (employeur) à la Commission des accidents du travail aura une conséquence négative sur nos maîtres de poste qui opèrent dans leur propre maison ou sur les employés nommés pour une période déterminée de moins de six mois, car ils n'ont pas droit au congé pour accident du travail pendant la période où ils attendent que l'on statue sur leur réclamation. La Société a convenu que dans ces cas, un appel du gestionnaire des cas d'invalidité à ESDC ferait en sorte que le dossier de l'employé serait retiré de la file d'attente et traité immédiatement. Dès que la CAT recevra les trois formulaires, elle statuera sur la réclamation.

Postes Canada reconnaît que le temps requis par ESDC pour traiter l'Avis de lésion (employeur) est trop long et par conséquent, la Société participe à un projet pilote pour faire parvenir l'Avis de lésion (employeur), Formulaire 7, directement à la CAT en Colombie-Britannique. Si ce projet pilote connaît du succès en Colombie-Britannique, nous espérons que le même processus sera mis en œuvre par les autres commissions des accidents du travail à travers le Canada. Ceci permettra d'éliminer les retards à la CAT pour prendre une décision à propos de la réclamation.

Retour au travail et votre syndicat

Si vous êtes en arrêt de travail, que ce soit lié ou non au travail, et que vous retournez au travail avec des tâches modifiées ou que vous effectuez un retour au travail graduel, veuillez en informer votre syndicat. Un formulaire intitulé « Liste de contrôle des chefs d'équipe lors d'un retour au travail graduel » est un outil qui aidera le gestionnaire dans tous les aspects du retour au travail. Le gestionnaire doit discuter des points suivants avec le gestionnaire de cas : votre date de retour au travail, les restrictions, les limitations, la durée prévue des mesures d'adaptation, les exigences en matière de formation, l'équipement, les dispositifs d'assistance, et tout obstacle

opportunities and be available to discuss the Return to Work plan.

If you have been off work and will be returning on modified duties or a gradual return to work, your union can be of assistance to you. We are trained in return to work and human rights legislation. Although the Corporation is supposed to communicate with us whenever there is a Return to Work plan, this is not always the case. Although the Team Leader Checklist and the Gradual Return to Work Plan were put into effect February 2015, managers are slow to use them as intended. CPAA is a resource that is there for you. We can attend the return to work meeting and discuss with you and the manager any issues that you may have in the Return to Work plan. By being involved, we can ensure that all possible accommodations are put in place to ensure a successful return to work. Once a Return to Work plan is put in place and proves to be unsuccessful, a revised Return to Work plan may be implemented. CPAA is supposed to be notified by the manager and given copies of the revised Return to Work Plan.

qui pourrait nuire au retour au travail. Le gestionnaire doit tenir des discussions avec le syndicat tôt dans le processus afin de trouver diverses mesures d'adaptation et il doit être disponible pour discuter du plan de retour au travail.

Si vous êtes en arrêt de travail et que vous retournez au travail avec des tâches modifiées ou que vous effectuez un retour au travail graduel, votre syndicat peut vous aider. Nous sommes formés sur la législation relative au retour au travail et aux droits de la personne. Bien que la Société est censée de communiquer avec nous chaque fois qu'il y a un plan de retour au travail, elle ne le fait pas toujours. Bien que la Liste de contrôle du chef d'équipe et le Plan de retour au travail graduel aient été mis en œuvre en février 2015, les gestionnaires tardent à les utiliser de la façon prévue. L'ACMPA est une ressource qui est là pour vous. Nous pouvons prendre part à la réunion de retour au travail et discuter avec vous et votre gestionnaire de toute question que vous avez à propos du plan de retour au travail. En prenant part au processus, nous pouvons nous assurer que toutes les mesures d'adaptation possibles sont mises en place pour garantir un retour au travail réussi. Lorsqu'un plan de retour au travail est mis en œuvre et qu'il s'avère infructueux, un plan de retour au travail révisé pourrait être mis en œuvre. L'ACMPA doit être avisée par le gestionnaire et elle doit recevoir une version du Plan de retour au travail révisé.

CPAA Communication Committee / Comité de communication de l'ACMPA

Daniel L. Maheux
Steeven Roy
Louise Ade

For more information, contact CPAA at: / Pour plus d'informations, contacter l'ACMPA à :

CPAA / ACMPA
281 Queen Mary, Ottawa ON K1K 1X1

Tel. / tél. 613-745-2095 Fax / télécopieur 613-745-5559

Email / courriel mail@cpaa-acmpa.ca Web site / site Web www.cpaa-acmpa.ca